

PROCES - VERBAL 1/2020

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 3 JUIN 2020 A 20H00

A LA SALLE OMNISPORT DU COLLEGE ARNOLD REYMOND

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| Ouverture, présents, excusés | 3 |
| Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019 | 4 |
| 1. Communications | 4 |
| 1.1. Communications du Bureau | 4 |
| 1.1.1. Représentations et invitations | 4 |
| 1.1.2. Lettres et pétitions | 5 |
| 1.1.3. Motions, postulats et interpellations | 5 |
| 1.2. Communications de la Municipalité | 5 |
| 2. Ordre du jour | 10 |
| 2.1. Assermentation de M. Christian BERDOZ en remplacement de M. Stéphane LUGINBÜHL (PLR), démissionnaire | 10 |
| 2.2. Préavis 01-2020 Adoption du plan d'affectation « Prieuré - Villa romaine » et de son règlement | 11 |
| 2.3. Préavis 02-2020 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2020, 1ère série - Crédit demandé CHF 226'100.00 | 11 |
| 2.4. Préavis 03-2020 Acquisition d'un bateau pour la société de sauvetage de Pully – soutien de la Ville de Pully - Crédit demandé CHF 80'000.00 | 12 |
| 2.5. Préavis 04-2020 Home - Ecole de Pully aux Mosses - Mise en conformité et rénovation - Crédit demandé CHF 5'711'843.00 TTC | 16 |
| 2.6. Propositions individuelles | 19 |

| | |
|--|----|
| 2.6.1. Réponse à l'interpellation « Stratégie de développement des espaces verts et de l'arborisation à Pully » déposée par Mme Pauline Tafelmacher et consorts - Réponse de la Municipalité | 20 |
| 2.6.2. Postulat « Vers une révision du Plan directeur communal » déposé par M. Alexis Bally, Mme Pauline Tafelmacher et M. Remo Kuonen | 20 |
| 2.6.3. Postulat pour la refonte du Journal communal de la Ville de Pully déposé par Mme Nicole Panizzon et consorts | 22 |
| 2.7. Divers | 24 |
| 2.7.1. Airbnb – Logements soustraits au parc locatif pullièran Mme Nadia Privet | 24 |
| 2.7.2. Préavis 03-2020 Acquisition d'un bateau pour la société de sauvetage de Pully - Nom du bateau M. Luc Jeanneret | 26 |
| 2.7.3. COVID-19 – Remerciements Mme Lena Lio | 26 |
| 2.7.4. Ouverture de la piscine Mme Verena Kuonen | 27 |
| 2.7.5. COVID-19 – Résistance et responsabilités M. Dimitri Simos | 28 |

Le Président :

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place et vous souhaite une cordiale bienvenue. Je remercie notre secrétaire, Monsieur Montavon, de procéder à l'appel et je vous prie d'annoncer votre présence bien fort.

Excusés

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Susanne Berger, Anne Ganty, Paola Orlando Micolot, Géraldine Padez, Sylvie Winkler et MM. Frank Ducret, Jean-Pierre Gallay, Max Henking, Pierre William Loup, Olivier Ostertag, Serban Sichitiu.

Absents

Les conseillères et les conseillers suivants sont absents : Mmes Christine Soerensen, Claire-Lise Tille et MM. Marc Ehrlich, Leonardo Kardum, Sebastian Katz, Cedric Milliquet, Martial Ostertag, Jean-Marc Sottas.

Merci, M. Montavon. Avant de commencer la séance, quelques informations techniques : comme vous avez pu le voir, nous avons une nouvelle configuration ce soir. Vous avez des micros qui se trouvent à côté des allées centrales. Si vous souhaitez prendre la parole durant le Conseil, je vous invite à vous lever et à vous diriger vers un de ces micros. Les cornets qui les emballent seront changés après chacune des interventions. Si vous devez aller aux WC, je vous prie d'utiliser les escaliers qui sont à côté du mur de grimpe pour vous y rendre.

Ces informations techniques étant faites, nous sommes 80 ; le quorum est atteint.

Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 11 mai, soit selon le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué et le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même la bénédiction divine sur nos travaux.

Chères Conseillères, Chers Conseillers, chers Collègues, je suis heureux de vous retrouver et de vous accueillir dans ce lieu inhabituel pour nos instances politiques. Depuis 1957, année à laquelle le Conseil communal a commencé à se réunir à la Maison Pulliérane, il ne s'est retrouvé qu'à trois reprises en dehors de celle-ci : en juillet 1960, 61 et 62 pour des sessions d'été au Bois du Moulin. Ce conseil siège donc pour la première fois depuis environ 60 ans en dehors de son lieu de prédilection, la Maison Pulliérane, ceci pour des raisons sanitaires afin de maintenir les distances sociales recommandées par le Conseil fédéral.

Ces dernières semaines, nous avons tous vécu un chamboulement dans nos habitudes quotidiennes. Beaucoup ont craint pour leur santé et celles de leurs proches. J'ai donc une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux qui ont subi les conséquences de cette épidémie dans leur santé, dans leur vie familiale ou dans leur emploi.

Avant d'aller plus avant dans cette séance, je tiens également à remercier chaleureusement les services communaux qui, grâce à leur travail, nous permettent de nous réunir dans le respect des dispositions de distanciation sociale.

Je salue la présence d'une représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre nos débats, Mme Nicolier du 24heures, et la remercie de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre ville. Je souhaite la bienvenue aux membres du public et le remercie de l'intérêt qu'il témoigne aux discussions et aux délibérations de ce conseil. Je les remercie également de respecter les 2 mètres de distanciation entre eux. Je salue enfin la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses. Je remercie enfin les techniciens, huissiers, employés de la Direction des domaines et sports ainsi que la voirie qui ont assuré et assurent le bon déroulement de notre conseil.

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019

Le Président :

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre vous a été adressé par e-mail en date du 16 février dernier. Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques, des propositions de corrections ou des compléments ? Ceci ne semble pas être le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président :

Elections du 20 octobre

Au chapitre des communications du bureau, il est d'usage de vous communiquer les résultats pulliérans sur les objets des votations et élections sur lesquels la population a été amenée à se prononcer.

Nous avons eu un dimanche de votation le 9 février dernier. Deux sujets étaient soumis au peuple : l'initiative « Davantage de logements abordables » qui a été rejetée au niveau fédéral mais qui a recueilli 50,23 % des suffrages de notre commune. Le deuxième objet portait sur la modification du Code pénal pour y intégrer la discrimination en raison de l'orientation sexuelle : 82,11 % de voix favorables à Pully. Ces deux scrutins ont eu un taux de participation supérieur à 50 %. Je les laisse quelques instants sous vos yeux. (Résultats projetés à l'écran)

Le 9 février avait lieu également l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. Mme Christelle Luisier a été élue au 1er tour. A Pully, elle a récolté 59,62 % des suffrages pour un taux de participation de 37 %.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Entre notre dernier conseil et l'arrêt de nos activités, j'ai eu le plaisir de représenter notre conseil communal lors des occasions suivantes :

- 8 décembre : fête de Saint Nicolas ;
- 14 décembre : spectacle « La Valse des Jours » pour fêter les 40 ans de l'Octogone et découvrir la rénovation de son foyer ;

- 17 décembre : repas des aînés ;
- 18 janvier : apéritif des sociétés locales ;
- 21 janvier : Mme Baumann s'est rendue au vernissage de l'exposition « Paris en fête » ;
- 22 février : cérémonie d'autonomisation de Kaléidoscope ;
- 27 février : repas de soutien du Pully-Lausanne Basketball Club ;
- 12 mars : assemblée générale de l'Entraide familiale.

1.1.2. LETTRES ET PETITIONS

J'ai reçu, en date du 5 mars, une **lettre du conseil communal de Crans-près-Céligny relative à une résolution de soutien « Pour une reprise totale de la facture sociale par le canton »** adoptée par leur conseil. Ils en appellent à l'ensemble des conseils communaux et généraux du Canton à adopter une résolution semblable. Je tiens cette lettre à la disposition des conseillères ou conseillers qui seraient intéressés.

1.1.3. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Nous avons reçu la réponse au postulat « Pour l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pulliéran ».

Dans l'ordre chronologique, nous avons également reçu deux nouveaux postulats : le 4 avril, par e-mail, le postulat de M. Bally, Mme Tafelmacher et M. Kuonen « Vers une révision du Plan directeur communal » puis, en date du 20 mai, le postulat de Mmes Nicole Panizzon, Anne Schranz, Simone Collet, Claire-Lise Tille, Nadia Privet, Pauline Tafelmacher et MM. Gérald Cuche, Jean-Pierre Gallay, Remo Kuonen, Jean-Robert Chavan, Carlos Guillen et Roland du Bois « Pour la refonte du Journal communal de la Ville de Pully ».

Nous traiterons tout ceci sous point 6 Propositions individuelles.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

En l'absence des séances du Conseil du début d'année, vous avez reçu par e-mail les communications suivantes :

- 01-2020 - Projet de réhabilitation de la station d'épuration de Pully - Ouverture d'un compte de crédit d'étude ;
- 02-2020 - Suppression du Wifi communal ;
- 03-2020 - Mesures prises par la Ville de Pully dans le cadre de la pandémie du coronavirus COVID-19.

Monsieur le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ou en a-t-elle d'autres à effectuer ?

M. Gil REICHEN, syndic, prend la parole :

1. Activités de l'administration durant la pandémie

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers, j'aimerais vous dire que la Municipalité se réjouit également de la reprise des activités de votre conseil, même dans des conditions assez particulières dues à la situation, situation qui est l'objet de ma première intervention.

Ces trois mois de lutte contre la pandémie constituent sans doute une première expérience pour nous tous. C'est un bouleversement de nos habitudes de vie dans notre environnement professionnel, mais aussi et surtout dans nos relations sociales dans notre manière d'agir au quotidien. Des gestes simples ancrés dans nos habitudes, comme se serrer la main ou s'embrasser, ont été brusquement bannis, sacrifiés au profit de ce que l'on nomme désormais et paradoxalement la distance sociale. Nous mesurons pleinement la place de ce lien social dans notre vie de tous les jours, mais aussi dans le nombre d'activités qui en dépendent directement puisque nous avons été contraints d'en suspendre une bonne partie.

A l'instar des autorités fédérales et cantonales, la ville de Pully a réagi au plus vite, mettant en place dès le 1^{er} mars une cellule communale de conduite formée du syndic, du secrétaire municipal, de trois chefs de service, du commandant de police et de la déléguée à la communication. Depuis le 16 mars, cette cellule de conduite a été étendue à toute la Municipalité et à l'ensemble des chefs de service. Elle s'est réunie par visioconférence au moins une fois par semaine, voire davantage au plus fort de la crise. Cette structure a décidé immédiatement, puis au fur et à mesure de l'évolution de la situation, de la mise en œuvre d'une série de mesures visant à protéger la population ainsi que le personnel de l'administration.

La Municipalité a décidé de la fermeture de tous les guichets de l'administration dès le mardi 17 mars dernier. Ceux-ci sont à nouveau accessibles depuis le lundi 11 mai, avec le respect des règles sanitaires désormais connues. Afin de garantir des prestations à la population durant la période de fermeture, l'administration est restée joignable par téléphone ou par e-mail. La population a bien compris et respecté ces mesures, contactant l'administration par les moyens mis à sa disposition. Le personnel de l'administration a continué à travailler quotidiennement en grande partie en télétravail pour garantir le bon fonctionnement des services publics. Les solutions mises en place très rapidement par le service informatique de la Ville se sont avérées très performantes, notamment en matière de vidéoconférences ou de partages de dossiers.

Concernant le personnel sur le terrain, des équipes de piquet ont été organisés par tournus pour assurer les missions prioritaires. D'une manière générale, les collaboratrices et collaborateurs pouvant difficilement exercer leur activité depuis chez eux ont mis en place avec leur hiérarchie des façons différentes de travailler. L'administration communale ne s'est donc pas arrêtée, malgré la pandémie, même si les activités se sont parfois déroulées selon des nouvelles modalités.

La Municipalité a régulièrement informé les membres du Conseil sur l'évolution de la situation et la manière dont celle-ci était gérée. Ce sont ainsi 5 communiqués de presse ou communications qui vous ont été transmis depuis le 16 mars 2020 et qui portaient sur

la fermeture des guichets le 16 mars, la sonnerie symbolique des cloches de l'église le 20 mars, les loyers commerciaux de la Ville le 27 mars, le récapitulatif de l'ensemble des mesures mises en place depuis le début de la crise le 22 avril et, enfin, la réouverture des guichets de l'administration le 6 mai.

Je souhaitais, par cette intervention, revenir plus précisément sur le fonctionnement de notre administration durant cette période en saluant la qualité de l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs dans des conditions très particulières. La situation permet aujourd'hui d'alléger les restrictions afin de reprendre progressivement plusieurs activités et tendre ainsi vers une certaine normalité, même si ces nouvelles étapes successives s'accompagnent de précautions sanitaires fortes dans un souci constant de préserver la santé de chacun. Nos services travaillent activement à la mise en œuvre des mesures d'assouplissement au fur et à mesure de leurs annonces. Notre direction des domaines, gérances et sports est ainsi particulièrement sollicitée dans cette phase, en particulier pour ce qui touche aux écoles, aux infrastructures sportives ou encore à la piscine. Je vous remercie de votre attention.

2. Préavis 01-2020 Adoption du plan d'affectation « Prieuré - Villa romaine » et de son règlement

Le projet de plan d'affectation « Prieuré – Villa romaine » est important et nécessaire car il fixe le cadre réglementaire permettant la réalisation future des projets dans ce secteur. Il doit permettre la transformation des bâtiments et la réalisation de nouvelles constructions dans le respect de ce site emblématique et de ses abords. Dès le début de cette année, la Municipalité avait prévu de présenter ce projet à la séance du Conseil communal de fin avril, soit bien avant l'arrivée du Coronavirus dans notre pays et les mesures de restrictions annoncées par le Conseil fédéral à mi-mars. Le contexte sanitaire actuel a donc perturbé non seulement le calendrier prévu pour la description de cet objet mais également indirectement la séance de Commission d'urbanisme dont le déroulement ne semble pas avoir été des plus sereins.

La Municipalité a pris connaissance des possibilités d'amendements au règlement dont certaines sont susceptibles d'apporter des précisions utiles et auxquelles nous pourrions nous rallier avec peut-être quelques ajustements. La Municipalité a également entendu la préoccupation de plusieurs parmi vous d'avoir plus d'informations, de clarté, de précisions sur les projets actuellement à l'étude et notamment sur leurs aspects architecturaux et d'intégration au site. Dans ces conditions et dans un souci d'apaisement pour ne pas prêter des projets importants pour notre ville, la Municipalité a décidé de retirer le préavis 01-2020 de l'ordre du jour de ce soir, conformément à l'art. 97 de votre règlement. Elle reviendra ultérieurement avec des propositions qui, nous l'espérons, pourront répondre aux attentes d'une majorité de votre conseil.

Le Président :

Merci, M. le Syndic. Nous prenons note de vos communications. En avez-vous d'autres ?

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Merci, M. le Président. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, je me dois, ce soir, de répondre à la question que Mme la Conseillère Simone Collet avait posée au sujet de l'éclairage public lors de notre dernière séance l'année dernière.

Mme la Conseillère communale, lors de la dernière séance du Conseil communal, vous avez interpellé la Municipalité au sujet de l'éclairage public en estimant que certains secteurs de Pully pourraient être mieux éclairés alors que d'autres pourraient l'être moins pour des motifs écologiques. La Municipalité vous rejoint pleinement dans l'idée que l'éclairage public doit être géré avec mesure, d'une façon que l'on pourrait résumer par la maxime – et je vous assure que le texte a été rédigé avant le coronavirus – « autant que nécessaire mais pas plus qu'il ne faut ».

Le Plan lumière, que la Municipalité a approuvé et publié en 2015, vise précisément ce but. Il définit la politique et les mesures que celle-ci entend mettre en œuvre afin que l'éclairage remplisse ses nombreuses fonctions (sécurité, sentiment de sécurité, mise en valeur de l'espace public et du patrimoine), tout en limitant son impact sur l'environnement. Précisons que le Plan lumière visait à optimiser une situation de départ qui n'était de loin pas mauvaise, puisqu'en 2015 notre commune était déjà considérée comme exemplaire en la matière, avec une consommation électrique pour l'éclairage public parmi les plus basses de Suisse.

En 20 ans, la consommation de l'éclairage public à Pully a baissé de manière très significative, passant de 1'600'000 kWh en 2001 à un peu moins de 600'000 kWh en 2019 (- 62 %). Cette économie est équivalente à la consommation de 285 ménages. Elle a été rendue possible par le remplacement progressif du parc de luminaires par des modèles performants consommant peu d'électricité et réduisant fortement la pollution lumineuse, grâce à des flux lumineux beaucoup plus maîtrisés et systématiquement dirigés vers le sol. Ces luminaires sont également dotés d'un programme d'abaissement nocturne qui réduit leur flux lumineux de façon importante entre minuit et 6 heures du matin.

Cette situation enviable n'empêche pas la Municipalité de poursuivre ses efforts pour optimiser encore l'éclairage public à Pully, conformément aux intentions fixées par le Plan lumière. Ce plan n'est par ailleurs pas un instrument figé. Pour mieux protéger la faune dans l'écosystème urbain, la Municipalité a mis à l'essai de nouvelles mesures, comme l'éclairage dynamique. Cet éclairage, qui s'enclenche et se déclenche grâce à des détecteurs de mouvement, a été installé autour du centre sportif de Rochettaz. Cette expérience s'est révélée concluante et elle pourra être appliquée dans d'autres secteurs qui s'y prêtent.

Autre exemple de la flexibilité du Plan lumière : la Municipalité a renoncé à certaines mesures qui y étaient inscrites et qu'elle prévoyait initialement. C'est notamment le cas de l'éclairage de certains arbres – ce qui était très à la mode un certain temps – ou de monuments, comme le pont CFF enjambant la Paudèze sur la ligne du Simplon avec un éclairage qui devait marquer l'entrée de la ville de Pully pour les promeneurs et les automobilistes. Dans ce cas-là, c'est finalement la protection des écosystèmes qui a pesé le plus fort dans la balance.

Enfin, en réponse à des demandes ponctuelles d'habitants, la Municipalité s'efforce aussi d'apporter ici ou là des ajustements qui s'imposent et peut-être pour les problèmes qui lui avaient échappé jusque-là. Il s'agit par exemple d'améliorer l'éclairage de tel passage piétons ou d'un autre sentier piétons, par exemple.

En conclusion, au gré de l'évolution de la technique et des normes mais aussi des remarques et des propositions des usagers, la Municipalité s'efforce d'adapter au mieux l'éclairage public en fonction des attentes et des besoins de notre société.

Je me permets aussi de vous rappeler que notre Plan lumière est accessible sur le site internet de la ville de Pully et je vous invite à aller le consulter et nous restons bien sûr à votre disposition pour en parler ensuite. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. Zolliker. La Municipalité a-t-elle d'autres communications ?

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Avant de commencer mon intervention, j'aimerais manifester aussi ma réjouissance de vous retrouver après cette grande interruption, c'est la première séance 2020, et manifester aussi ma joie de cette capacité de nous organiser de manière parfaite et remercier pour cela aussi tout le personnel qui a préparé cette salle de manière optimale et fantastique et je me réjouis qu'on arrive, avec cette organisation, à poursuivre notre vie politique.

Voilà. Je vais vous parler de mon intervention des Boverattes. Tout le monde attend certainement des nouvelles de ces locations. Vous avez vu les bâtiments monter, vous avez vu les bâtiments apparaître bientôt prêts. Alors, j'ai quelques nouvelles à vous donner sur ces Boverattes. Depuis quelques semaines, le Comptoir immobilier, la gérance mandatée par la Vaudoise Assurances, propose aux personnes intéressées la location d'un appartement aux Boverattes et en s'inscrivant sur le site [https : linea-pully.ch](https://linea-pully.ch). Certains d'entre vous se sont peut-être déjà inscrits sur ce site. Ces personnes préinscrites ont été avisées que depuis le vendredi 5 juin le Comptoir immobilier procéderait à la commercialisation, autrement dit à la procédure de première mise en location des appartements. Cela signifie concrètement que les personnes intéressées pourront s'inscrire en optant pour trois appartements préférentiels sur la base d'une présentation digitale des appartements. Ils devront aussi fournir un dossier complet de candidature.

Dès réception des candidatures, le Comptoir immobilier se coordonnera avec la ville de Pully afin de faire respecter strictement les dispositions du droit de superficie prévoyant que nous participerons au choix des locataires dans le respect des conditions d'attribution, notamment. Nous précisons à ce stade, par ailleurs, que la date du début de la location dépendra du règlement d'un litige qui oppose actuellement la Municipalité et la Vaudoise concernant les équipements techniques installés sur la toiture. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme Masméjan.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de la part des conseillers sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 11 mai dernier, conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 1-, 2-, 3- et 4-2020. Je prie celles et ceux d'entre vous qui ont des remarques à formuler à propos de cet ordre du jour de se manifester. Ce n'est pas le cas et je considère donc cet ordre du jour comme approuvé et nous pouvons maintenant passer à l'examen des points qui y figurent.

2.1. Assermentation de M. Christian BERDOZ en remplacement de M. Stéphane LUGINBÜHL (PLR), démissionnaire

Nous allons donc procéder maintenant à l'assermentation de M. Christian Berdoz qui a été proclamé élu par le Bureau par circulation le 16 mai dernier sur proposition du PLR, la liste des viennent-ensuite de ce parti étant épuisée, ceci en remplacement de M. Stéphane Luginbühl.

Je prie Monsieur l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais dire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Christian Berdoz ?

M. Christian Berdoz : Je le promets !

Monsieur, au nom de cette Assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers le secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal (applaudissements). J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

Nous allons maintenant procéder aux remplacements nécessités par les démissions de nos collègues au sein des commissions devant être élues par ce conseil. Je rappelle une seule fois pour les points 2 à 9 de l'ordre du jour que, conformément à l'art 38 al. 3 de

notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

2.2. Préavis 01-2020 Adoption du plan d'affectation « Prieuré - Villa romaine » et de son règlement

Le Président :

Concernant le préavis 01-2020 Adoption du plan d'affectation « Prieuré - Villa romaine » et de son règlement, comme M. le Syndic l'a annoncé dans les communications, la Municipalité a retiré ce préavis. Nous passons donc directement au point 3 de l'ordre du jour.

2.3 Préavis 02-2020 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2020 1ère série - Crédit demandé CHF 226'100.00

Le Président :

J'invite Mme Anne Schranz, rapportrice de la Commission des finances, à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

Mme Anne SCHRANZ :

Vous avez devant les yeux une demande de crédits supplémentaires que l'on peut qualifier de classique, à savoir le remplacement de plusieurs malades de longues durées et quelques dépenses inattendues pour des sommes relativement modestes. C'est pourquoi, la Commission des finances vous encourage à accepter les conclusions de son rapport qui sont les mêmes que celles du préavis. Merci d'avance.

Le Président :

Je vous remercie, Mme Schranz, de votre intervention tout aussi classique et efficace qu'à l'accoutumée. J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant la main munie de leur carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur le préavis 02-2020 et ses conclusions. A qui puis-je donner la parole ? Si personne ne souhaite s'exprimer, la discussion va être close. Elle est donc close.

Nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 02-2020 telles qu'elles sont affichées à l'écran :

« Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 02-2020 du 8 avril 2020,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2020, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 226'100.00 ».

Je prie celle et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Les conclusions du préavis 02-2020 sont approuvées à l'unanimité.

2.4. Préavis 03-2020 Acquisition d'un bateau pour la société de sauvetage de Pully – soutien de la Ville de Pully - Crédit demandé CHF 80'000.00

Le Président :

J'invite M. Tristan Gratier, président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

M. Tristan GRATIER, président de la commission ad hoc :

Je n'ai rien à ajouter à mon rapport, si ce n'est que j'attire votre attention sur le fait que si le préavis prévoyait que la Commission des finances dût se prononcer sur l'objet en question, ça n'est pas le cas. Et vogue la galère !

Le Président :

Merci, M. Gratier. Tout aussi efficace que Mme Schranz !

Nous passons donc à la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit et je vous demande de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Ceci n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons donc maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre la discussion sur le préavis 03-2020 et ses conclusions. A qui puis-je donner la parole ?

M. Alexis BALLY demande la parole.

Le Président :

M. Bally, vous avez la parole. Je vous invite à vous lever et à vous approcher des micros qui sont mis à votre disposition au centre de la salle.

M. Alexis BALLY :

Dans la Commission, j'étais le seul à avoir émis des doutes sur le choix du bateau et aussi sur le fonctionnement du Sauvetage. Quand on parle Sauvetage, il y a tout de suite un courant de sympathie et on accorde tout. Pourtant ... Le bateau d'abord. Il est gros et surpuissant. Entre 1968 et 2020, on assiste à une inflation de la puissance des moteurs : 65 CV en 1968, 300 CV en 1991 et 700 CV en 2020. A l'heure où on prône l'économie d'énergie, on n'en prend pas le chemin.

Maintenant, sur le fonctionnement du Sauvetage. On lit en page 7 du préavis : « De cette analyse, il ressort que les membres du Sauvetage passent l'essentiel du temps sur l'eau, que ce soit pour la formation, les surveillances de manifestations lacustres, les

interventions ou prestations diverses ». Durant la période avril-mai, j'étais au moins tous les deux jours pour ramer ou sortir à voile. Il y a eu de longues périodes de bise, situation connue pour ses dangers pour les petits bateaux, dériveurs, planches et paddles. Pour aller les sauver, pas besoin d'un gros bateau ! Tous ces temps, pas vu le bateau du Sauvetage bouger, ni leur hangar ouvert et, pas plus tard que mardi dernier, par forte bise, c'est le Sauvetage de Lausanne qui ramène au port un pratiquant de paddle. Eux – le Sauvetage de Lausanne – ont un vrai bateau de sauvetage, à plancher bas, surbaissé, permettant d'y remonter quelqu'un par l'arrière, avec ... Donc, petit bateau et équipage. Là encore, toujours personne au Sauvetage de Pully.

Pas plus tard qu'hier, on m'a appris qu'ils étaient tout de même sorti une fois, toujours par bise, pour aller récupérer un paddle, donc toujours un petit bateau, ce qui tendrait à montrer que leur bateau fonctionne encore. Par ailleurs, j'ai appris de la part de plusieurs membres du Club de voile de Pully qu'il n'y avait aucune volonté de collaboration de la part du Sauvetage, contrairement à Lutry ou Club et Sauvetage coopèrent. C'est dommage ! Les juniors du club de voile pourraient être intéressés aux activités de sauvetage et devenir de futurs membres de celui-ci et je crois savoir qu'il – donc le Sauvetage - n'est pas à l'abri du manque de vocations.

Je précise ici que je ne suis pas membre du Club de voile de Pully mais membre d'honneur du Club de voile de Vidy pour un lourd passé de régatier, ce qui ne m'empêche pas d'admirer les actions du Club de voile de Pully dans la formation des jeunes dont certains ont atteint un très haut niveau.

Pour conclure, je maintiens mes doutes sur le choix du bateau et j'espère que mon coup de gueule amènera le Sauvetage à une meilleure collaboration avec le Club de voile, tous deux partageant les mêmes locaux. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Bally. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ?

M. Luc Jeanneret demande la parole.

Le Président :

M. Jeanneret, vous avez la parole. Je vous invite à vous rendre auprès d'un micro au centre de la salle. Merci.

M. Luc JEANNERET :

Je déclare mes intérêts : j'ai fait mon entrée dans la SISL, Société internationale de sauvetage du lac Léman, en 1968 dans une section voisine. J'ai participé à de nombreuses interventions de sauvetage et aussi à des fêtes de sauvetage, dont les internationales. Ensuite, en février 1971, l'école de recrues dans les pontonniers. J'ai ensuite servi en mer la marine suisse puis travaillé à bord des bateaux de la CGN, huit années chez Suisse – Atlantique et fini mes cours de répétition dans la compagnie canots moteurs. Tout cela pour vous expliquer que je me sens suffisamment éclairé pour vous faire part de mes commentaires.

Concernant l'opportunité et le choix du bateau, je suis convaincu que c'est une solution acceptable au moindre coût. J'apprécie particulièrement les boudins amortisseurs. Les membres du Sauvetage appelés à intervenir ne sont pas des professionnels et quelques

maladresses de pilotage ou les conditions de tempête permettent de sortir des naufragés flottants sans fracture du crâne. J'ajouterai quelque chose qui n'était pas prévu dans mon intervention. Je partage le point de vue de M. Bally : l'idéal serait d'avoir un petit zodiac pour accompagner ce bateau pour les petites interventions. On a fait du travail formidable à Lutry à l'époque avec un petit zodiac. Ce serait une solution. Un plus.

Concernant le financement par notre commune, l'histoire se répète et je suis un peu déçu. En effet, les bateaux amarrés au port sont sur territoire cantonal et, lorsqu'ils naviguent, ce n'est pas sur territoire communal. Pourquoi la Commune devrait-elle toujours subventionner ? Elle met déjà à disposition le hangar. Chaque fois que le Sauvetage sauve une vie, évite à un esquif de se fracasser dans les rochers en le ramenant au port, mis à part les vies sauvées, ce sont les compagnies d'assurance qui en profitent ! Selon moi, le Sauvetage devrait être sponsorisé davantage par les assurances, grandes bénéficiaires de l'opération. L'Etablissement cantonal d'assurance le fait bien pour les camions d'intervention, voire de simples extincteurs. J'avais l'idée de proposer un amendement conditionnel, mais vu mes accointances avec mes amis sauveteurs, je vous recommande, chers collègues, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Juste un dernier mot. J'ignore si le nom de baptême du futur bateau d'intervention a été choisi. J'émettrai un vœu dans les propositions individuelles visant à ce que le Conseil suggère à la section de sauvetage de Pully d'opter pour Président Antoine Domenjoz, une personne hélas trop tôt décédée et qui a tant œuvré pour le Sauvetage Pully et pour la SISL ainsi que bien d'autres sociétés de Pully. Je vous remercie.

Mme Nadia PRIVET demande la parole.

Le Président :

Mme Privet, vous avez la parole. Je vous invite à rejoindre un des micros au centre de la salle.

Mme Nadia PRIVET :

J'ai fait partie de la commission du préavis 03-2020, je crois. Je navigue un peu, surtout avec mon collègue, M. Alexis Bally. Je n'ai pas les connaissances de M. le Conseiller Jeanneret et je relève simplement, en étant en accord avec leurs deux interventions, que le fond de fonctionnement du Sauvetage de Pully manque cruellement de fonds financiers, peut-être par l'Assurance incendie ou assurances ou n'importe quoi ou même la Commune. Mais, il y a ici un mouvement à remettre en place ou à créer un fonds, une aide. J'ai lu dans le rapport que certaines sociétés de sauvetage touchaient jusqu'à CHF 20'000.- d'aides et de subventions pour le roulement de leur société qui leur permet certainement aussi d'avoir une trésorerie et de pouvoir, à terme, commander, sur mesure, un bateau à fond plat, peut-être même avec un zodiac pour aller, justement, sauver des vies et s'adapter aux conditions, que ce soit des paddles, par temps calme, ou par tempête, à -10° lorsque quelqu'un est à l'eau.

En l'occurrence, personnellement, je trouve que le projet de la société de Sauvetage, tel qu'il a été présenté à la Commission, est une très bonne chose qui permettra le plus rapidement possible d'avoir un bateau qui est tout à fait digne de ce nom, en très bon état, pour un coût qui est tout à fait acceptable en attendant qu'un fonds de fonctionnement réel soit mis en place pour cette société de sauvetage et trouver des

accords, bien évidemment, avec nos deux entités lacustres qui sont le Club nautique et la Société de sauvetage. Je suis sûre que ces petits contentieux qui doivent certainement dater peuvent se résoudre. Je vous remercie pour votre écoute.

Le Président :

Merci, Mme Privet. M. Chevallaz, vous avez la parole.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, municipal :

Merci, M. le Président. Mesdames et Messieurs, je vais répondre aux différentes interventions mais je suis un petit peu déçu de la première parce que M. Bally fait un procès à la Société de sauvetage, ce que je trouve un petit peu dommage du fait qu'elle ne peut pas être là pour se défendre. Il aurait donc été élégant de nous transmettre vos griefs afin qu'on puisse en discuter avec la Société de sauvetage afin de vous répondre devant ce conseil puisqu'en fait votre intervention va figurer dans le procès-verbal du Conseil communal. Il n'y aura pas de réponse si ce n'est celle que je vais vous apporter maintenant.

J'aimerais juste rappeler également que la Société de sauvetage, mais ça, vous l'avez bien indiqué dans le préavis ainsi que dans le rapport du président de la Commission, c'est une société bénévole. Cette société bénévole fait partie d'un groupement qui travaille sur le Léman et qui a dans ses statuts, comme ceux de la Société de sauvetage de Pully, un élément fondamental qui dit qu'ils n'ont pas le droit d'être rétribués pour le travail qu'ils font. Les seules choses dont ils peuvent bénéficier sont des dons. Donc, il n'y a déjà pas une relation – on va dire – je fais un travail et je suis payé en conséquence. Donc, il est déjà difficile pour eux de subvenir aux différents besoins et là, je relève les interventions qui ont été faites suite à celle de M. Bally, à savoir qu'évidemment, toutes les bonnes âmes qui désirent aider le Sauvetage sont évidemment les bienvenues.

M. Bally, vous prenez l'exemple de ces derniers mois. Si vous reprenez le préavis, il est indiqué que la Société de sauvetage a analysé, ces dix dernières années, toutes les sorties qu'elle a faites. Donc, du point de vue de la Municipalité, le travail, la récolte d'informations et l'analyse qui peut être tirée de ces renseignements sont suffisants pour pouvoir définir la catégorie de bateau dont il est question ce soir. Bien évidemment, le bateau est équipé tel quel. Ce n'est pas un bateau qui a été choisi comme initialement prévu sur la base d'un cahier des charges puisque, comme vous le savez, le montant pour l'acquisition pour un bateau – comme vous le dites, il aurait été mieux d'avoir un bateau à fond plat, etc. – avoisine les CHF 500'000.-. Aujourd'hui, nous ne sommes pas du tout dans ce cas-là puisque nous tournons autour de CHF 150'000.- dont CHF 80'000.- de fonds communaux.

L'autre chose que je voulais relever également, c'est qu'une bonne partie des sociétés qui agissent sur le lac, ont deux bateaux : un bateau d'intervention plus gros et plus puissant et un plus petit bateau pour venir en aide, on va dire dans des situations un peu plus légères comme certains voiliers ou certains véliplanchistes. Dès lors, les éléments qui vous ont été présentés, bien évidemment, si la Société de sauvetage avait dû faire l'acquisition d'un bateau un peu plus petit ou différent, elle se serait satisfaite de cette situation, mais dans le cadre du choix de ce bateau-là, puisqu'il est existant et navigue sur le lac, ce qui est aussi un élément important car il ne doit pas être immatriculé ou homologué, la Société de sauvetage estime que son travail peut être fait de manière tout

à fait correcte et qu'elle peut porter assistance aux gens qui en ont besoin. Et ça, c'est un élément fondamental dans leur action. Dès lors, l'ensemble de la Municipalité soutient ce préavis et, bien évidemment, on ne peut pas être d'accord avec vos allégations. Merci de votre attention.

M. Alexis BALLY demande la parole :

A peu près tout ce que j'ai dit, notamment sur le manque de collaboration entre le Sauvetage et le Club de voile de Pully, je l'ai déjà dit en commission et là il y avait un membre de la Société de sauvetage. Voilà. C'est tout.

Le Président :

Merci, M. Bally. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Ceci n'étant plus le cas, nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 03-2020 telles qu'affichées à l'écran :

« Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N°03-2020 du 11 mars 2020,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 80.000.00 en faveur de la société de sauvetage de Pully, destiné à l'acquisition d'un bateau d'intervention en remplacement du bateau actuel ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum ».

Les conclusions du préavis 03-2020 sont approuvées à une très large majorité.

2.5. Préavis 04-2020 Home - Ecole de Pully aux Mosses - Mise en conformité et rénovation - Crédit demandé CHF 5'711'843.00 TTC

Le Président :

J'invite M. Yassin Nour, président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

M. Yassin NOUR, président de la commission ad hoc :

La commission ad hoc s'est réunie pour examiner ce préavis le mercredi 20 mai entre 18h00 et 19h30 dans la Grande salle de la Maison Pulliérane. Il n'y a pas d'éléments particuliers que je vais ajouter au rapport. Néanmoins, quelques points sur lesquels je souhaite revenir.

Le premier est que la nécessité de transformer ce home – école des Mosses, qui accueille donc essentiellement des élèves du collège primaire de Pully, vient de nouvelles directives cantonales qui nous imposent, en fait, de modifier certains éléments afin d'être en conformité, notamment tout ce qui concerne les questions sanitaires ou d'accès aux personnes à mobilité réduite. Un autre élément qui est aussi assez important est la possibilité, suite à ces transformations, de louer le home – école des Mosses à d'autres personnes ou associations que les écoles de Pully et les camps scolaires qui ont

lieu pendant les vacances. Cela permettra donc aussi d'augmenter l'efficacité, la rentabilité et l'utilisation de ce home – école des Mosses. Enfin, une des questions qui avaient été posées, à savoir pourquoi n'aurait-on pas meilleur temps de faire un nouveau bâtiment, carrément, la réponse est notamment en lien avec les coûts qui sont beaucoup plus élevés, de l'ordre de plus de CHF 2 mio supplémentaires. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Nour. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit et je vous demande de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

M. Roland du BOIS demande la parole :

J'interviens à l'entrée en matière parce que j'ai quelques remarques à faire qui concernent le rapport et, peut-être, un tout petit peu le Bureau. J'ai trouvé tout à fait anormal que M. Nour préside deux commissions pour la séance de ce soir. Je trouve ça extrêmement difficile pour une personne de faire deux rapports bien distinct et sur une commission permanente et sur une commission ad hoc.

Maintenant, j'ai quelques remarques à faire. J'aimerais que M. Nour ne prenne pas ça pour une attaque personnelle mais plutôt comme des remarques constructives. Effectivement, on a reçu le rapport après que notre séance de groupe ait décidé de voter sur ce préavis. Ce rapport ne reflète pas complètement, je dirais, les faits pendant la séance de la commission ad hoc. On a malheureusement estompé passablement d'éléments dans le rapport. Je parle, par exemple, de la question des coûts, du fait qu'on a également parlé de démolition – construction, on a parlé de mandat total, on a parlé d'éléments importants qui n'apparaissent pas dans le rapport. Donc, je comprends très bien qu'il est extrêmement difficile de prendre des notes en tant que président et de refléter complètement l'aspect de la séance. Dans le temps, nos autorités nous mettaient à disposition une secrétaire qui prenait un procès-verbal.

Je conseillerais donc à M. Nour pour une prochaine présidence, premièrement de transmettre le rapport aux membres de la Commission avant de le transmettre au Bureau, pour d'éventuelles remarques, et puis, surtout, pour pouvoir avoir tous les éléments nécessaires pour réaliser un rapport sur la base des faits réels, d'éventuellement enregistrer la séance. Voilà. Pour ma part, je dirais franchement que je souhaite que ce préavis passe. Nous avons voté en conséquence et je demande à nos membres de voter ce préavis. Merci.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Merci, M. du Bois. Votre sollicitude me touche beaucoup. Néanmoins, il y a eu beaucoup de discussions qui ont eu lieu effectivement pendant cette commission. J'estime qu'un rapport de commission n'est pas un procès-verbal qui ne doit pas refléter l'intégralité des questions et des réponses. Dans ce cas, ce n'est plus un rapport, c'est un procès-verbal. Après, chacun a sa vision du rapport et chacun est en effet libre de l'imaginer et de le rédiger comme il l'entend, en son âme et conscience. En ce qui me concerne, j'ai estimé que les éléments essentiels étaient présents dans ce rapport. Néanmoins, effectivement, chacun est libre de le rédiger comme il l'entend. Je souhaite aussi apporter une précision par rapport à la Commission des finances qui a préavisé à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis. Je suis désolé, j'ai oublié de mettre cet élément-là dans le rapport. Merci.

Le Président :

Merci, M. Nour, pour ces précisions. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur l'entrée en matière ? Ceci n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

L'entrée en matière du préavis 04-2020 est approuvée à une très large majorité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur le préavis 04-2020 et ses conclusions. A qui puis-je donner la parole ? Personne ne souhaite s'exprimer. J'ai reçu de la part de M. Richard Pfister un amendement. M. Pfister, je vous invite à le présenter.

M. Richard PFISTER :

Il est vrai, comme vient de le préciser M. le Président Nour, que la Commission des finances a préavisé positivement à l'unanimité sur le préavis et ses conclusions. Il se trouve que, toutefois, la même commission des finances, a obtenu une information après sa séance du 18 mai qui a fait que je me trouve maintenant devant vous pour présenter un amendement.

Au chiffre CFC 76 qui se monte à CHF 150'000.-, un montant de CHF 85'000.- est inclus pour la location du chalet du Bois-du-Moulin pendant les travaux aux Mosses. Or, la nouvelle c'est que la Municipalité renonce à s'autofacturer, comme elle le dit, ce montant de CHF 85'000.-. Pour respecter, donc, la viridité budgétaire et également pour éviter que ce montant économisé ne soit éventuellement affecté aux autres éléments du crédit, d'une part, et que le crédit soit indûment gonflé, d'autre part, la Commission des finances – parce que tous les membres m'ont donné leur appui à cet amendement – estime que ce montant de CHF 85'000.- doit être retranché du montant proposé.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous proposer d'amender le chiffre 2 des conclusions du préavis 04-2020 comme suit :

« 2. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 5'665'000.- TTC, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ».

Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. Pfister. Dans ma hâte, j'ai omis de clore la discussion sur le fond du préavis. Donc, avant d'ouvrir la discussion sur l'amendement de M. Pfister, est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur le fond du préavis ? Ceci n'étant pas le cas, je clos donc la discussion sur le fond du préavis et j'ouvre maintenant la discussion sur l'amendement de M. Pfister. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Suite à la question posée en commission des finances, nous avons vérifié cette question de CHF 85'000.-. Il s'agit bel et bien d'une erreur. C'est un montant qui ne doit pas faire partie de la demande de crédit d'investissement. Donc, la Municipalité se rallie à l'amendement de la Commission des finances.

Le Président :

Il s'agit de l'amendement de M. Pfister puisque la Commission des finances n'a pas pu se réunir après l'information. Merci.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir sur la discussion sur l'amendement de M. Pfister ? Ceci n'étant pas le cas, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais clore la discussion sur cet amendement. Elle est donc close. Je rappelle la teneur de l'amendement que vous venez de voir à l'écran :

« 2. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 5'665'000.- TTC, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ».

Je prie donc celles et ceux qui soutiennent cette amendement de lever leur carton orange. Merci. Avis contraires ? Abstentions ?

L'amendement de M. Pfister sur la conclusion n° 2 est accepté à l'unanimité.

Nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 04-2020 telles qu'affichées à l'écran :

« Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 04 - 2020 du 15 avril 2020,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. d'adopter le projet de procéder à la mise en conformité et la rénovation du Home-Ecole de Pully aux Mosses ;
2. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 5'665'000.00 TTC, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 20 ans au maximum ».

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions amendées de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Les conclusions amendées du préavis 04-2020 sont approuvées à l'unanimité.

2.6. Propositions individuelles

Le Président :

Vous avez tous reçu la réponse de la Municipalité au postulat « Pour l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pullièran » ainsi que les deux postulats « pour la refonte du Journal communal de la Ville de Pully » et « Vers une révision du Plan directeur communal ».

Je vous propose de traiter d'abord la réponse de la Municipalité puis les deux postulats dans l'ordre chronologique de distribution. Est-ce quelqu'un est opposé à cette façon de faire ? Je vous remercie.

2.6.1. Postulat « pour l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pullièran » déposé par Mme Pauline Tafelmacher et consorts – Réponse de la Municipalité

Le Président :

La réponse de la Municipalité au postulat « Pour l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pullièran » vous a été envoyée par e-mail le 20 avril.

Pour rappel, il y a presque un an jour pour jour, dans sa séance du 5 juin 2019, ce Conseil a décidé de renvoyer ce postulat à la Municipalité. L'un ou l'autre des auteurs de ce postulat a-t-il un commentaire à nous apporter ?

Mme Lena LIO demande la parole :

J'ai pris note avec satisfaction de la réponse de la Municipalité au postulat concernant les immeubles du patrimoine pullièran en attente de travaux. Je souhaite qu'à l'avenir la Municipalité poursuive sa politique proactive à l'égard des personnes en situation précaires à la recherche d'un logement et cela tout en veillant au respect de ses propres intérêts et de ses responsabilités. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Lio. La Municipalité veut-elle intervenir ? Ceci n'est pas le cas. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ceci n'étant pas le cas, le Conseil a pris acte de la réponse de la Municipalité. Ce point est donc traité.

2.6.2. Postulat « Vers une révision du Plan directeur communal » déposé par M. Alexis Bally, Mme Pauline Tafelmacher et M. Remo Kuonen

Le Président :

J'invite M. Alexis Bally à venir nous présenter à la tribune ce postulat.

M. Alexis BALLY :

Vous avez certainement eu largement le temps de lire le texte du postulat. On s'est contenté de faire une liste non exhaustive de choses qui avaient changé depuis l'élaboration du dernier plan directeur. On s'est bien gardé de donner des indications sur ce qu'il faudrait faire pour gérer ces changements. C'est le travail de la Municipalité. J'espère que cela sera le cas aussi, comme la dernière fois, le dernier plan directeur. D'ailleurs, on est très peu de survivants de cette époque ici. La Commission d'urbanisme avait été largement mise à contribution dans l'élaboration du plan directeur. Je rappelle encore que le plan directeur, donc son élaboration et sa mise à jour, sont une obligation légale. C'est à peu près tout ce que j'ai à dire maintenant et je demande le renvoi en commission pour avoir le temps de discuter tranquillement de cette affaire. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Bally. Je passe maintenant la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous aurez l'occasion d'apprécier le coût d'une telle opération qui ne sera pas obligatoirement en adéquation avec nos préoccupations budgétaires actuelles mais c'est avec plaisir qu'on se réjouit de recevoir une commission pour en débattre. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, M. Leuba. Il m'incombe maintenant de m'exprimer sur la recevabilité formelle de ce postulat sur lequel notre conseil doit se pencher selon l'art. 67 al. 3 de notre règlement. Je rappelle qu'il a été déposé dans le délai. Dans ce sens-là, il est recevable. Je dois cependant me tourner vers M. Bally. Il faudrait que vous nous confirmiez que vous invitez non pas la Municipalité à réviser le plan directeur communal mais que vous invitez ladite Municipalité à étudier l'opportunité de réviser le plan directeur communal et de présenter un rapport sur le sujet.

M. Alexis BALLY :

Tout à fait et c'est d'ailleurs la rédaction normale d'un postulat qui demande, au fond, une étude d'une opportunité de faire quelque chose, tout en donnant des indications sur la direction à prendre.

Le Président :

Merci, M. Bally, de ces précisions. Donc, comme M. Bally l'a précisé dans son intervention au tout début, il invite ce conseil à renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération.

J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. Donc, en l'absence de discussion, il sera considéré comme recevable sur le plan formel. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Pas d'intervention. Le postulat est donc considéré comme recevable. Nous pouvons donc maintenant passer à la discussion sur le fond. Quelqu'un dans la salle souhaite-t-il s'exprimer ? Tel ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer au vote sur la proposition qui est de la renvoyer à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Je rappelle que selon l'article 68 alinéa 2 de notre règlement, nous devons avoir 1/5ème des membres présents.

J'invite donc celles et ceux qui soutiennent le postulat de bien le manifester en levant la main munie du carton orange. J'invite les scrutateurs à se déplacer pour compter, s'il vous plaît. Merci à ceux qui soutiennent ce postulat de lever leur main avec le carton orange bien haut. Merci. Avis contraires ? Abstentions ?

Nous avons 38 avis favorables, 27 avis contraires et 8 abstentions. Nous avons donc dépassé les 16 personnes nécessaires pour que la proposition soit renvoyée à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat. Je vous remercie.

2.6.3. Postulat pour la refonte du Journal communal de la Ville de Pully déposé par Mme Nicole Panizzon et consorts

Le Président :

Nous passons maintenant au postulat de Mmes Nicole Panizzon, Anne Schranz, Simone Collet, Claire-Lise Tille, Nadia Privet, Pauline Tafelmacher et MM. Gérald Cuche, Jean-Pierre Gallay, Remo Kuonen, Jean-Robert Chavan, Carlos Guillen et Roland du Bois pour la refonte du Journal communal de la Ville de Pully. J'invite Mme Panizzon à venir nous présenter à la tribune ce postulat réalisé en équipe et qui rassemble l'ensemble des groupes de ce conseil.

Mme Nicole PANIZZON :

C'est donc un postulat pour la refonte du Journal communal de la Ville de Pully. Dans sa réponse du 5 mai 2020 au vœu de la Commission de gestion, la Municipalité annonce une réflexion autour du Journal communal pour en tirer un bilan général. Ce postulat s'inscrit dans cette démarche. Pully dispose d'une large palette d'activités culturelles et de loisirs qui sont souvent bien répertoriés dans le Journal communal. En revanche, la plupart des associations, par exemples sportives et sociales, et leur prestations, y figurent rarement.

La population de Pully souhaiterait davantage d'informations sur ce qui se passe, comme cela se fait dans de nombreuses communes. Nous imaginons une publication officielle de la Ville de Pully dont le format permettrait de moduler le contenu selon les besoins en neuf parties :

Partie 1 : Le mot du Syndic, de la Municipalité ou le mot du Conseil Communal ;

Partie 2 : Renseignements généraux de la ville de Pully : +41 21 721 31 11

Partie 3 : Les manifestations à ne pas manquer ;

Partie 4 : Activités culturelles et sportives ;

Partie 5 : Pour les enfants ;

Partie 6 : Pour les seniors ;

Partie 7 : Les informations importantes sur les associations régionales et intercommunales ;

Partie 8 : Donner des informations plus complètes et non simplement des adresses internet : par ex. : Centrale téléphonique des médecins, police de Pully, pompiers, paroisses ;

Partie 9 : L'opinion du citoyen (ce que je voudrais vous dire, par exemple).

Ces neuf parties pourraient être marquées par une couleur spécifique reprise dans chaque édition. L'objectif de ce postulat est une amélioration des informations destinées à la population de Pully dans un journal communal qui renseigne les citoyens de manière optimale et donne envie de le lire !

C'est pourquoi, nous demandons à la Municipalité d'étudier la faisabilité de refonte du journal communal qui, pour une bonne partie de notre population, représente le principal vecteur de communication à leur disposition, pour tout ce qui concerne notre ville de Pully. Nous vous demandons, chers collègues, d'accepter ce postulat en le renvoyant directement à la Municipalité pour étude et rapport. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Panizzon. Je passe maintenant la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. Ceci n'est pas le cas.

Il m'incombe maintenant de m'exprimer à nouveau sur la recevabilité formelle de ce postulat. Il est, selon moi, recevable dans la forme et le fond. Je n'ai donc pas de remarque.

J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. En l'absence de discussion, il sera considéré comme recevable sur le plan formel. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Il n'y a pas d'intervention. Le postulat est donc considéré comme recevable.

Mme Lena LIO demande la parole.**Le Président :**

Est-ce que vous souhaitez intervenir sur la recevabilité du postulat, Mme Lio, ou sur le fond ?

Mme Lena LIO :

Sur le fond.

Le Président :

Dans ce cas, ce sera pour tout de suite.

Sur la recevabilité du postulat, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ceci n'étant pas le cas, le postulat est donc considéré comme recevable. Nous pouvons donc maintenant passer à la discussion sur le fond du postulat. Mme Lio, j'ai cru comprendre que vous souhaitiez intervenir. Vous avez la parole.

Mme Lena LIO :

Incontestablement, la disparition du Régional laisse un vide dans une information locale à laquelle beaucoup étaient attachés depuis 25 ans. Il faut rappeler qu'un représentant de ce journal a été présent à chacune des séances de ce conseil. Nos décisions ont souvent été relatées dans Le Régional. Il n'est évidemment pas question de remplacer cet hebdomadaire mais, il n'en reste pas moins que les habitants de Pully sont désormais privés d'un certain nombre d'informations qui les intéresse directement. Plusieurs membres de l'Association de Pully Nord que je préside m'ont déjà fait part de leurs préoccupations à ce sujet.

Par conséquent, je soutiens l'idée de faire évoluer le Journal communal vers une information plus complète sur tout ce qui constitue la vie de notre commune. Je vous recommande de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité selon les vœux des postulants. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Lio. Quelqu'un d'autre souhaite-il s'exprimer ? Ceci n'étant pas le cas, nous allons passer au vote sur la proposition qui est de prendre en considération immédiatement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité.

Le renvoi du postulat à la Municipalité pour prise en considération et rapport est approuvé à une très large majorité.

2.7. Divers

Le Président :

Nous sommes parvenus au dernier point de notre ordre du jour. A qui puis-je passer la parole ?

2.7.1. Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Airbnb – logements soustraits au parc locatif pulliéran

J'ai une question à formuler à la Municipalité, que j'ai préalablement envoyée à Mme Lydia Masméjan et j'aimerais vous la lire et vous faire part d'une problématique qui commence à être de plus en plus récurrente dans la commune de Pully.

J'ai été interpellée par des habitants de la commune de Pully sur la soustraction du marché locatif d'appartements devenus des logements à usage exclusif de la plateforme que vous connaissez tous : Airbnb. Actuellement, sur le territoire de Pully, un propriétaire peut soustraire un logement pour le proposer en location via Airbnb sans limite de nuitées et sans inscription dans un registre communal. Il s'agit de propriétaires qui transforment leurs logements en locaux « hôteliers » pour voyageurs. La pénurie d'offres que nous connaissons actuellement, le vide juridique en la matière, les lacunes de contrôles sur l'enregistrement de ces changements d'affectation, taxes de séjour, contrôles d'identité des usagers, protection des locataires voisins et déclarations fiscales lacunaires des propriétaires lèsent non seulement les personnes en recherche de logements mais aussi la caisse publique.

Lors de mes recherches, le Canton de Genève s'est doté d'un règlement particulièrement précis et la commune de Montreux a établi un règlement sans attendre les directives cantonales. On peut voir, dans le magazine Bilan du 27 novembre 2017, un article très intéressant sur ce sujet. Le 16 février 2020, j'ai demandé à la DDGS des précisions sur cette problématique et, le 21 février, Mme Lydia Masméjan a répondu aimablement à mes interrogations et a porté à ma connaissance un projet de révision du règlement d'application de la LPPL – Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif – par le Conseil d'Etat. Si le projet de révision que j'ai pu lire représente tous les facteurs de résolution énumérés ci-dessus et dissiperait les abus, la date de son application reste inconnue. Cette faille juridique devrait être comblée et cadrée assez rapidement. J'expose donc deux questions à la Municipalité :

1. Avez-vous une date d'application approximative de l'application de la révision de la LPPL ?
2. La Municipalité pourrait-elle établir un règlement communal, tout comme la commune de Montreux, sans attendre la révision de la LPPL sur l'usage des logements soustraits au parc locatif au bénéfice de la plateforme Airbnb ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Le Président :

Merci, Mme Privet. La Municipalité souhaite-t-elle intervenir tout de suite ?

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Je remercie Mme Privet de m'avoir donné sa question au préalable, ce qui me permet de lui répondre tout de suite et satisfaire ainsi ses besoins d'informations. Tout d'abord, je comprends tout à fait votre souci concernant les Airbnb, mais il faut savoir une chose : l'Etat de peut pas empêcher un propriétaire de mettre son bien immobilier en Airbnb. Cela fait partie du droit fondamental de la propriété et il n'y a pas de possibilité légale de l'interdire. Cela dit, il existe effectivement un projet de modification du règlement de la LPPH qui prévoit que, désormais, à partir d'un certain taux de Airbnb, une certaine longueur dans le temps d'affectation en Airbnb, le propriétaire doit demander un changement d'affectation. A ce moment-là, ce changement est soumis à une décision cantonale qui pourrait alors être soumis à un blocage de la part du Canton s'il venait à considérer qu'il y a trop de Airbnb dans une région, ce qui n'est absolument pas le cas à Pully.

Vous avez fait la comparaison avec Montreux. La situation n'est malheureusement pas comparable parce qu'à Montreux il y a effectivement un gros problème de Airbnb en raison des nombreux festivals, notamment de musique, le Jazz, etc., qui poussent les propriétaires, effectivement, à mettre leur location en Airbnb, ce qui n'est pas le cas à Pully. On a très peu de cas à Pully.

Vous m'avez posé la question de l'entrée en vigueur de ce règlement qui permettrait effectivement un contrôle de la part du Canton où il y a ce changement d'affectation. Eh bien, nous ne connaissons pas la date d'entrée en vigueur. Comme souvent en ce qui concerne les projets légaux, il faut simplement attendre que ce projet soit terminé, qu'il soit adopté par le Grand Conseil.

Concernant les taxes de séjours, c'est vrai que c'est un problème aujourd'hui puisque les Airbnb échappent généralement aux taxes de séjour. Ils ne s'annoncent pas et ne paient souvent pas ces taxes. Pour cela, il y a maintenant à Pully une modification du règlement cantonal qui se fera, un règlement cantonal qui est le même que celui de quelques communes avec lesquelles nous sommes associées. Ce règlement prévoira un contrôle des Airbnb ainsi qu'une perception de la taxe de séjour des Airbnb qui seront annoncées sur une plateforme. Il est même prévu que c'est l'UCV qui interviendra probablement pour participer à la perception de cette taxe qui évitera l'échappement des Airbnb à la taxe de séjour, utile notamment aux équipements touristiques de la région lausannoise dont on fait partie.

Concernant votre règlement auquel vous avez fait référence pour Montreux, il ne s'agit pas d'un règlement pour échapper au Airbnb mais simplement un règlement qui prévoit la perception de la taxe de séjour et précisément un moyen d'assurer cette perception puisqu'à Montreux ils sont directement et fortement impliqués par ce problème, mais nous aurons aussi l'assurance de cette perception avec ce nouveau règlement qui sera présenté prochainement à votre conseil. J'espère vous avoir renseignée. Si vous avez besoin de plus de renseignements sur la question, je suis à votre disposition, mais je crois que je ne vais pas allonger ici sur le sujet. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme Masméjan.

Mme Nadia PRIVET :

Merci infiniment, Mme Lydia Masméjan, pour toutes ces réponses et ces précisions. Je voulais juste revenir sur la limite de mise à disposition Airbnb qui a été relevée à Genève et Montreux, c'est-à-dire de trois mois, soit 90 jours de location, sauf erreur. Cette limite de temps est, à mon avis, très importante sur ce genre de logements.

Mme Lydia MASMEJAN :

Oui, alors c'est tout à fait juste. Cette limite va figurer dans le règlement de la LPPL et ce règlement sera, du coup, applicable à tout le Canton. Seulement, voilà, comme je vous l'ai dit, on ne connaît pas encore l'entrée en vigueur de ce règlement mais il va venir et il s'appliquera à tout le Canton. C'est-à-dire que dès qu'il y a 90 jours, comme le vous dites, de location Airbnb, il y a une obligation de demander un changement d'affectation et le Canton se prononce sur celui-ci. Si l'on est dans une région où il y a trop de Airbnb, le Canton refusera le changement d'affectation.

Mme Nadia PRIVET :

Me voilà vraiment bien renseignée. En espérant que ce règlement tombe le plus vite possible. Merci beaucoup, Mme Masméjan.

Le Président :

Merci, Mesdames. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

2.7.2. M. Luc JEANNERET demande la parole :**Préavis 03-2020 Acquisition d'un bateau pour la société de sauvetage de Pully – Nom du bateau**

Je reviens sur mon intervention et je formule un vœu. Puisqu'on accorde CHF 80'000.- au Sauvetage de Pully pour son bateau, de leur suggérer – ils font ce qu'ils veulent – mais de leur suggérer de le baptiser au nom de M. Antoine Domenjoz qui a aussi été président de notre conseil autrefois, qui a été président de toutes sortes de sociétés et qui a fait énormément pour le sauvetage de Pully. Il a été président, également, de la Société internationale de sauvetage, donc de tout le Léman, suisse et français. Je vous remercie.

2.7.3. Mme Lena LIO demande la parole :**COVID-19 - Remerciements**

A l'occasion de nos retrouvailles, au nom de l'UDC Pully, je tenais à exprimer ma gratitude pour toutes les actions entreprises par la Municipalité dans une situation difficile. Durant ces trois derniers mois, les prestations à la population ont été largement assurées. Des services ont été mis en place pour les personnes à risque. Les seniors ont été informés individuellement par courrier postal. En tant que chefs d'entreprise, nous avons également reçu un courrier de la Municipalité nous informant de certains risques techniques qui découlent d'une inactivité plus ou moins prolongée. Les fournisseurs de la Commune ont été payés dans les délais et les locataires commerciaux ont bénéficié de mesures provisoires visant à éviter, autant que possible, une faillite économique.

Bref, une multitude de mesures ont été prises pour limiter les dégâts de cette pandémie dans notre commune. Un grand merci donc à la Municipalité et à tous les collaborateurs de l'administration communale qui ont dû chambouler leur manière de travailler pour assurer leur mission au service des Pulliérans et des Pulliérans. Merci aussi à la Protection civile et à celles et ceux qui se sont vu confier des tâches spéciales et parfois difficiles durant cette période. Merci.

2.7.4. Mme Verena KUONEN demande la parole :

Ouverture de la piscine

Actuellement il fait beau, il fait chaud et je pense que tous nos enfants de Pully, les familles et tous les fans des sports nautiques souhaiteraient se rendre à la piscine. Au vu des événements que nous connaissons, nous savons que cela, actuellement, n'est pas possible. Par contre, je souhaiterais savoir si la Municipalité peut nous renseigner ce soir sur l'agenda pour l'ouverture de la piscine avec toutes les conséquences qui en découleront. D'avance, merci.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Je peux vous répondre, Mme Kuonen, que l'ouverture de la piscine occupe très fortement notre dicastère, que nous suivons les dispositions de sécurité qui nous sont imposées par le Conseil fédéral de très près pour être tout à fait en mesure d'ouvrir la piscine le plus rapidement possible. Cette ouverture aura lieu très vraisemblablement le 8 juin ; donc, nous serons vraiment dans les premiers à rouvrir. Nous venons d'apprendre dans les dernières mesures publiées par le Conseil fédéral qu'il ne sera pas obligatoire de tracer les gens, c'est-à-dire de prendre tous les noms et les numéros de téléphone à l'entrée. Nous avons appris que nous pourrions être plus que trois cents personnes, ce qui était le cas au début, que nous pourrions être une personne pour 10 m² sans même le maximum de 1000 personnes, ce qui nous mènera probablement à 1'800 personnes dans la piscine de Pully à la fois, ce qui fait qu'on n'aura probablement même pas besoin de restrictions.

Cela dit, nous aurons d'autres informations à vous donner au sujet des abonnements, du fonctionnement, des prix, notamment, qui auront une tournure particulière mais, en tous cas, l'ouverture est assurée pour le 8 juin prochain, sans, finalement, restriction de nombre et cela nous venons de l'apprendre. C'est une très bonne nouvelle. Nous avons aussi une bonne collaboration avec le Service informatique qui permettra quand même, puisqu'il y a cette limitation de 1'800, mais qui est, au fond, théorique, de voir combien il y a de personnes à la piscine sur le site en live, grâce au fait qu'on a le système Skydata qui nous permet de voir en tous temps combien de personnes sont dans la piscine. Donc, nous avons conscience de cette préoccupation, nous y attachons une grande importance et, faites-nous confiance, on est prêt.

Mme Verena KUONEN :

Merci beaucoup, Mme Masméjan. On vous fait confiance et on ira en toute confiance à la piscine et c'est une excellente nouvelle. Merci beaucoup.

2.7.5. M. Dimitri SIMOS demande la parole :

COVID-19 – Résistance et responsabilités

Après l'événement historique que nous venons de vivre, je voudrais dire que nous sommes les survivants d'une tragédie mondiale, un bouleversement qui a causé la détresse et les larmes chez certains, entraîné des difficultés financières pour beaucoup et d'énormes changements dans nos vies quotidiennes à tous. Le coup a été puissant. Nous avons été groggy, hébétés de nous voir tous confinés ainsi. On a eu si peur de sombrer qu'il faut à présent nous élever, prendre le temps de réaliser ce qui nous est arrivé et comment faire pour l'éviter.

Mais, maintenant que nous reprenons nos esprits, nous cherchons un responsable, un pangolin, la Chine, ou peut-être les Illuminati. Ne cherchez pas plus loin ! Le coupable, c'est moi, c'est vous, c'est toi, c'est nous tous qui étouffons à petit feu le peu de vie qui subsiste à l'état sauvage. Car aujourd'hui on le sait, cette maladie est liée à la perte de notre biodiversité. Nous consommons notre planète à coup d'easyJets, le monde s'embrase sous les canicules, les océans sont en plastique, nos pics enneigés ne seront bientôt plus que des cailloux desséchés. Il faut que ça cesse. Réveillons-nous car nous sommes des survivants. Nous sommes toutes et tous un peu des héros. Ensemble, nous nous sommes battus contre cette maladie. Nous sommes restés unis face à cette épreuve. Nous savons aujourd'hui que ce ne sera sans doute pas la dernière épidémie, ni le dernier défi que nous devons, ensemble, relever. Dans les années à venir, chacun de nous pourra être fier de la façon dont il a relevé ce défi. Mais soyons encore plus fier du monde d'après que nous allons bâtir ! Merci, M. le Président.

Le Président :

Merci, M. Simos. Y a-t-il encore d'autres interventions ? Ceci ne semble pas être le cas. Nous sommes donc arrivés au terme de cette séance. Avant de nous quitter, je remercie une nouvelle fois les services communaux d'avoir réussi à mettre en place l'organisation de cette séance.

Je clos donc la séance. Je vous remercie pour votre attention et je vous donne rendez-vous au 24 juin prochain à 18h00 ici même. Pour sortir, je vous invite à prendre l'escalier du côté du mur de grimpe tout en respectant une distance d'au moins 2 mètres entre vous.

Merci à tous et excellente soirée.

Fin de séance à 21h45

Le Président :

Robin Carnello

Le secrétaire :

Bernard Montavon